

## **Aménagement du Bralin : les commentaires révélateurs du Commissaire-enquêteur**

Bertrand Méheust

*En appui à la [pétition->lien interne vers la pétition] pour s'opposer au projet d'aménagement du Bralin, nous avons publié des contributions de Bertrand Méheust :*

- *[un historique->lien interne) de la rivière et de ses poissons ;*
- *[une analyse critique->lien interne] du projet.*

*Nous publions ci-dessous, en complément, une analyse des réponses du commissaire-enquêteurs – lequel commissaire-enquêteur renforce, de fait, les arguments des opposants au projet...*

Le commissaire enquêteur a répondu aux mémoires qui ont été déposés à la mairie de Mézilles pendant l'enquête d'utilité publique. Certaines de ses réponses ont parfois le mérite de la franchise. Elles corroborent cependant et renforcent mes objections. Je les rend publiques car elles permettent de mieux comprendre ce qui se cache derrière le projet de l'Epage (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Loing) et le mode de raisonnement de l'administration.

### *1) L'absence d'étude historique*

Mes remarques concernant le système des biefs et des moulins, tel que je l'ai encore vu fonctionner dans mon enfance, et l'abondance de la vie piscicole qu'il rendait possible, n'appellent de la part du commissaire enquêteur que ce commentaire laconique: « Les affirmations de M. Méheust relatives à la population piscicole sont probablement sincères mais difficiles à vérifier. »

Des affirmations « sincères » mais « difficiles à vérifier » ! N'était-ce pas précisément la première tâche de cette étude, payée avec l'argent du contribuable, que d'enquêter sur le système des biefs et des moulins tel qu'il existait depuis des siècles, sur ses fonctions, ses mérites et ses défauts, et sur la vie piscicole qu'il permettait d'entretenir ? Une étude bien conçue n'aurait-elle pas dû commencer par une approche historique et anthropologique, et par un recueil de témoignages ? Or cette approche est totalement absente du projet qui a été proposé à la mairie de Mézilles, qui n'aborde la question des moulins que sous son aspect technique.

Or, et le récent article du *Canard enchaîné* (« Les moulins à eau condamnés au naufrage », Alain Guédé, 19 août 2020) le montre, les travaux de Mézilles s'inscrivent dans un projet général qui vise à détruire le legs de siècles de pratiques qui ont façonné le paysage français depuis le Moyen âge, sans véritable débat, sans explications, presque à la sauvette. La remarque du commissaire enquêteur a le mérite involontaire de souligner cette cécité historique, qui devrait suffire à décrédibiliser le projet, si notre démocratie fonctionnait correctement.

## *2) le coût réel du projet global*

Dans mon mémoire, j'avais fait valoir que si le projet d'aménagement du Branlin était sincère, s'il s'agissait bien de permettre « la libre circulation des poissons migrateurs », il devait s'appliquer à tout le cours de la rivière, et non pas à un ouvrage d'art particulier. De ce fait, en comptant les moulins, j'avais évalué à la louche le coût du projet à « plusieurs millions d'euros. » Il se trouve que le commissaire enquêteur a confirmé l'ordre de grandeur de mon estimation. Pour le projet présenté sur Mézilles, « l'estimation de ces travaux est de 180 000 euros », et l'extrapolation pour les 17 ouvrages « conduit à un ordre de grandeur compris entre un et deux millions d'euros ». C'est-à-dire, on s'en doute, très probablement un peu plus... Pour le citoyen ordinaire le but avancé par les concepteurs du projet - permettre la migration vers l'amont de quelques espèces de poissons en voie de disparition - peine à justifier une telle dépense. Et pourtant, si l'on en croit le commissaire enquêteur, « compte tenu de l'ampleur limitée de ce dossier, il n'a pas été jugé utile d'organiser, au cours de l'enquête, une réunion ». Nous ne vivons pas visiblement dans le même monde.

Remarquons au passage que ces chiffres n'étaient pas donnés dans le projet déposé à la mairie, et qu'il m' a fallu les soutirer au commissaire enquêteur.

Mais il faut aller plus loin. Comme le révèle le *Canard enchaîné* du 19 août, nous avons affaire à un projet global visant à détruire , sous le couvert des directives européennes, le système des biefs et des moulins édifié depuis des siècles dans toute la France. Et, comme en France il y a des milliers de petites rivières comparables au Branlin, ce sont des milliards qui se cachent derrière le projet.

En définitive, la « libre circulation des poissons sauvages » est aussi et peut-être même surtout un prétexte écologique destiné à justifier de juteux contrats.

### 3) La classification du Branlin en première catégorie

Les truites, parlons en justement, puisqu'elles servent de prétexte au GPI (Grand Projet Inutile) de l'Épage. Dans mon mémoire, j'avais soutenu que le classement du Branlin en rivière de première catégorie est une fiction administrative. Le commissaire enquêteur nous le confirme :

« La catégorie piscicole est un classement juridique des cours d'eau en fonction des groupes de poissons dominants, le classement du Branlin en première catégorie piscicole indique que le groupe dominant est constitué de salmonidés (rivières à truites) et des espèces d'accompagnement (vairons, chabots). »

Donc, un concept juridique, théoriquement appuyé sur un état des lieux. Le problème, comme je l'ai rappelé dans mon mémoire, c'est que l'état des lieux tel qu'il nous est présenté est erroné, car les salmonidés n'étaient nullement « le groupe de poissons dominants » quand, à la fin des années cinquante, on a classé le Branlin en première catégorie, sous l'influence de la mode nouvelle de la « pêche sportive ». Il y avait bien quelques truites sauvages en amont, mais les poissons qui abondaient, c'était le brochet, la perche, les carpes dans les biefs, les chevesnes, bref, des poissons de deuxième catégorie. À partir d'une erreur initiale, cela devient absurde : on force la rivière à devenir qu'elle ne peut pas être. On introduit des truites de pisciculture et, en conséquence, le brochet, poisson noble naturel de la rivière, devient un hôte indésirable à éradiquer...

De façon inattendue, le commissaire enquêteur confirme mon scepticisme :

« La population piscicole actuelle ne correspond pas à celle d'une rivière de catégorie I (...) Elle correspond actuellement à une population de cyprinidés ainsi que d'espèces exogènes (perches soleil, brèmes) . Le 'peuplement piscicole ciblé' devrait à terme être constitué d'espèces à dominante salmonicole ainsi que de cyprinidés aérophiles, en progression. Mais le retour en grande quantité de salmonidés reste toutefois incertain. »

En clair : soixante ans plus tard, on n'a toujours pas réussi à faire du Branlin une véritable rivière de première catégorie, mais cela reste le « projet cible » ! On admire la persévérance de l'administration.

En fait, *on ne parviendra jamais à transformer le Branlin en une rivière de première catégorie*. La dégradation de la qualité de ses eaux est difficilement réversible, et surtout son débit, sous l'effet des captages et plus récemment des sécheresses successives, a diminué depuis les années cinquante. Cette situation ne peut hélas que s'aggraver.

Bref, il faut en finir avec ces coûteuses rêveries administratives et tenter de sauver les meubles, en faisant ce qui est encore possible.

#### *4 ) Pas de crédits pour entretenir et réparer les biefs*

Sur ce point, le commissaire enquêteur est encore parfaitement explicite :

« Rien n'est prévu actuellement pour l'entretien et la remise en état des équipements du bief ( investissements non éligibles aux crédits de l'Agence de l'eau .»

Bref il y a de l'argent, et même beaucoup d'argent, pour détruire les barrages et combler les biefs, mais pas un sou pour les entretenir et les réparer.

#### *5 ) Le Canard Enchaîné dévoile les arrière-plans du projet*

Les travaux du Branlin doivent être replacés dans le contexte du projet global dévoilé récemment par le Canard enchaîné, projet qui vise à détruire l'ancien système des biefs et des moulins, sous le couvert des directives européennes, afin de supprimer les rétentions d'eau, car ces dernières permettent l'accumulation dans les sédiments des « résidus dangereux » de l'agriculture industrielle. Pour respecter les normes européennes, il n'y a plus pour les auteurs du projet d'autre solution que d'assurer la fluidité de tous les petits cours d'eau, en détruisant tous les barrages. Ce problème n'est pas imaginaire, mais faute de pouvoir le résoudre rapidement, car il faudrait modifier brutalement les pratiques agricoles et notre mode de vie, ce qui semble impossible, on a pris le parti, sans consulter la population, de détruire un legs séculaire. C'est un peu comme si, faute de pouvoir guérir la fièvre, on décidait de casser le thermomètre.

L'article précité du Canard enchaîné a parfaitement résumé le débat qui traverse le milieu écologique sur la question de l'eau : les écologistes sont pris entre deux courants : « les premiers font sauter leurs barrages... que les seconds utilisent pour produire une électricité durable. » La lutte contre ce projet doit s'inscrire dans le deuxième courant. La question de l'eau doit être tenue pour absolument prioritaire et nous n'avons pas à sacrifier nos rivières sur l'autel de l'agriculture productiviste.

Les puissances d'argent qui ont intérêt à détruire les moulins ont probablement profité de ce différend pour promouvoir leur grand projet, en jouant habilement sur un prétexte écologique, crédible à première vue, puisqu'il prétend préserver certaines espèce rares de poissons

migrateurs, mais qui devient absurde lorsqu'on découvre qu'en le mettant systématiquement en oeuvre on risque de détruire tous les poissons des petites rivières. Il serait certes souhaitable, si l'on avait les moyens de le faire, de permettre aussi à certaines espèces rares de migrer vers l'amont. Mais c'est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre, et ce n'est pas l'urgence : la priorité est de fournir aux espèces sédentaires qui peuplent la rivière la profondeur d'eau suffisante pour aller et venir, se cacher, se reproduire et se nourrir. Si le Branlin fut jadis une rivière très poissonneuse, c'est grâce au système des biefs et des moulins que l'on se prépare à détruire. Avec les sécheresses qui vont devenir la règle, il n'y aura plus pendant l'été, si l'on si l'on détruit les biefs, qu'un filet d'eau, et donc à terme plus de poisson du tout

#### *6 ) Un attentat contre la biodiversité, contre le paysage, contre le bon sens*

Ce projet, décidé sans qu'un débat collectif ait eu lieu, est un attentat contre la biodiversité, contre le paysage, et même contre le bon sens. C'est la mort programmée de nos petites rivières. C'est aussi un gigantesque gaspillage d'argent public. Si on détruit maintenant le legs séculaire des moulins, dans dix ans, ou dans vingt ans, quand les mauvaises pratiques agricoles auront été abandonnées, car il faudra bien qu'elles le soient, le problème de la sécheresse subsistera, et se sera aggravé, car il s'inscrit dans le contexte climatique que l'on sait ; et alors il faudra reconstituer à nouveaux frais le système des biefs et des moulins que l'on aura démantelé.

Il y a effectivement des travaux urgents à conduire sur le Branlin. Mais hélas, ce ne sont pas ceux que proposent les auteurs du projet de l'Epage. Il est absurde de dépenser des sommes considérables pour permettre la « libre circulation » de truites de pisciculture, ou d'hypothétiques anguilles, alors que l'urgence est de sauver le patrimoine des biefs que nous ont légué nos ancêtres. Pour se préparer aux sécheresses futures, qui, selon les climatologues, vont se multiplier, il faut d'urgence nettoyer et curer les biefs, réparer leurs pelles, les utiliser pour reconstituer des biotopes, des réserves d'eau, et préserver le poisson, qui risque de disparaître si la sécheresse continue.

#### *7) Les turbines électriques : quand le bon sens rejoindra l'écologie...*

J'ai gardé pour la fin une proposition que je ne discute pas, n'étant pas compétent, mais dont il me faut au moins présenter le principe, car c'est elle qui va dominer les contre propositions.

Les réserves d'eau des biefs devront, au moins pendant une partie de l'année, être utilisées pour alimenter des turbines électriques. Les gains ainsi dégagés pourront contribuer à financer l'entretien des biefs et des pelles. Le bon sens pourra ainsi rejoindre l'écologie bien comprise.